

Le 21 février 2024,  
L'Argentière-la-Bessée

## ***Lettre d'appel à candidature*** ***Commission de surveillance électorale***

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale arrive à grands pas, à cette occasion l'AG prévue en novembre devra élire un nouveau comité directeur, qui procédera à l'élection de son bureau. Ce moment est essentiel dans la vie démocratique du comité.

Pour assurer la qualité de ce processus, nos statuts prévoient l'élection d'une commission de surveillance électorale (article S.2.6.2).

La commission de surveillance électorale est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur relatives à l'organisation et au déroulement des opérations de vote liées à l'élection du/de la Président.e Régional.e et des instances dirigeantes.

Elle se compose de 4 membres licenciés sur le territoire du Comité Provence-Alpes-Côte d'Azur de Canoë-Kayak, dont un ou une Président.e élu.e par le Comité Directeur.

**Attention** : Les membres de la commission ne peuvent être candidats.es aux instances dirigeantes du Comité régional ni à celles des organismes départementaux.

Au vu de la mise en place tardive de la commission, la commission sera élue jusqu'à la fin du mandat (élection de novembre 2024). Ensuite, pour la prochaine olympiade, un nouvel appel à candidature sera effectué pour élire la commission pour une durée de 4 ans au scrutin plurinominal majoritaire (majorité relative) à un tour, par le Comité directeur du Comité régional lors de sa première réunion suivant son élection.

**Si vous souhaitez intégrer cette commission, je vous invite à faire acte de candidature en adressant votre demande au secrétariat du Comité : [secretariat@canoe-provencealpescotedazur.fr](mailto:secretariat@canoe-provencealpescotedazur.fr) au plus tard le 12 mars 2024.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président, Bruno CARLIER

